

Non aux coupes dans les Hautes Ecoles ! Non à l'arnaque fiscale le 20 mars !

1er coup de hache — Le programme fédéral de « stabilisation »

Les hautes écoles spécialisées et universitaires sont particulièrement menacées par les programmes d'austérité actuels. La Confédération prévoit d'ores et déjà dans son « programme de stabilisation 2017-2019 » de couper largement dans la formation qui assume 20% des coupes totales (550 millions de francs sur les trois années). C'est pour l'instant surtout le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et les Écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich qui sont concernés par ces économies. Elles ont conduit l'EPFL à annoncer qu'elle mettrait en place en conséquence un doublement des taxes d'études, ainsi qu'un gel des salaires pour compenser les pertes évaluées à 50 millions par an pour la seule EPFL.

2e coup de hache — La réforme fiscale fédérale (RIE3)

Il est difficile d'évaluer exactement les pertes fiscales qu'engendrera la réforme fédérale

de l'imposition des entreprises, puisque la procédure parlementaire est encore en cours. Les estimations « optimistes » tablent sur environ 1,3 milliards de pertes par année. Les Hautes Ecoles qui dépendent largement des subventions fédérales doivent s'inquiéter de voir s'aggraver une politique d'austérité déjà sensible au niveau des places de formation, avec un élargissement des *numerus clausus* qui renforcera la sélection à l'entrée des études, toujours inégalitaire et donc contraire au principe d'un accès démocratique à la formation tertiaire. Le financement des HES qui est en place fonctionne par des forfaits par étudiant·e fixé par la Confédération : combien de temps avant la diminution des montants, avec pour effet une baisse de la qualité de la formation et de l'encadrement des étudiant·e·s ?

3e coup de hache — La réforme fiscale vaudoise

Les chiffres du Conseil d'État évaluent les pertes fiscales dues au cadeau que le gouvernement

veut faire aux gros actionnaires à 520 millions de francs par an, soit près du double de la subvention cantonale à l'Université. Actuellement, le Canton a déjà une politique des bourses d'études restrictive et insuffisante pour garantir un accès équitable aux études, les taux d'encadrement à l'Université n'ont pas suivi l'évolution du nombre d'étudiant·e·s ces vingt dernières années, et les conditions de travail des enseignant·e·s-chercheur·e·s deviennent de plus en plus précaires. Où prendra-t-on l'argent qui manquera ?

Pour ne pas supprimer des filières et réduire l'offre de formation, pour la qualité de l'enseignement, pour de bonnes conditions de travail, pour un accès démocratique à la formation,

Quelques gros actionnaires		Hold Up
Konto / Compte / Conto CHF 5'000	Konto / Compte / Conto CHF 5'000	Einbezahlt von / Versé par / Versato da
Einbezahlt von / Versé par / Versato da		Une étudiant·e vaudois·e sans bourse
Un·e étudiant·e sans bourse	105	
Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione		

LE PRÊT DE LIVRE PAYANT À LA BCU?

VOTEZ
NON
LE 20 MARS À LA

RIE 3
VAUDOISE

ssp vpod
Syndicat des services publics



Charges de cours : mettre fin à l'hypocrisie du système !

Le groupe Hautes Ecoles du SSP a récemment été alerté par l'usage intensif fait du statut de chargé-e-s de cours dans différentes facultés de l'UNIL. Ce statut est fréquemment utilisé pour engager des personnes chargé-e-s de remplacer des professeur-e-s ou des MER, alors même que ces absences sont des congés planifiés et que tous ces postes peuvent être remplacés par des suppléants ayant titre de « remplaçant » (art. 64 RLUL).

Le SSP-Hautes Ecoles dénonce l'usage abusif de ce statut, qui pénalise en particulier les jeunes enseignant-e-s et chercheuses/eurs tant matériellement que symboliquement. Dans ce cas, l'Unil ne tient pas son propre engagement de favoriser la relève.

Favoriser la relève ou économiser sur le dos des précaires ?

Cet usage intensif des charges de cours est en contradiction flagrante avec le souci annoncé par la direction de l'UNIL de favoriser la relève. La fonction de chargé-e de cours est, pour le statut comme pour le salaire, largement moins valorisante que celle de Professeur-e ou MER remplaçant-e. Elle constitue donc une double pénalisation pour les enseignant-e-s qui les oc-

cupent, en particulier pour celles et ceux qui sont en début de carrière et n'ont d'autres choix que d'accepter de prendre ces postes très précaires, peu visibles et mal rémunérés. Occuper un poste de chargé-e de cours ou un poste de professeur-e remplaçant-e n'a pas du tout le même poids pour la suite de la carrière d'un-e jeune travailleur-euse académique, que ce soit dans le monde académique ou dans le secteur privé.

De plus, il nous semble que l'usage intensif des charges de cours contrevient également à l'esprit de la LUL, du RLUL et des différentes directives de la direction de l'UNIL.

Des revendications concrètes pour mettre fin à ce système

Fort de ses constats, le SSP-Hautes Ecoles a interpellé la direction de l'UNIL et lui a fait part des quatre demandes suivantes :

– Etablir un panorama de l'usage des charges de cours dans les différentes facultés, ainsi qu'une typologie des personnes occupant ces postes afin de pouvoir agir concrètement sur les usages abusifs de ce statut. Ce bilan complet de la situation devrait comprendre en particulier le nombre des chargé-e-s de cours, sur l'ensemble de l'Université

et par faculté, l'évolution de ce nombre ces cinq dernières années, la durée d'occupation de ces postes, les demandes de mensualisation du salaire et les conditions justifiant l'occupation de cette fonction (autre poste, congé scientifique, congé parental, compétence spécifique, etc.).

– Communiquer ces informations.

– Ouvrir des négociations en vue de la révision de votre directive sur les chargé-e-s de cours dans le sens de l'esprit dans lequel a été créée cette fonction, à savoir un poste permettant d'engager – temporairement ou non – des personnes spécialisées, dont l'activité professionnelles n'est pas à l'UNIL (professeur-e-s d'autres universités, spécialistes d'un domaine, etc.).

– Mettre en place la communication et le contrôle nécessaire pour que toutes les facultés utilisent cette fonction uniquement dans les cas prévus par le cadre légal et réglementaire.

Si vous êtes chargé-e-s de cours où l'avez été, n'hésitez pas à nous contacter.

SSP - Hautes Ecoles: Ensemble pour défendre nos conditions de travail !

Le groupe Hautes Ecoles du SSP réunit des salarié-e-s de toutes les Hautes Ecoles localisées dans le canton de Vaud (les six Hautes Ecoles spécialisées, la HEP, l'Université de Lausanne ainsi que l'EPFL). Il comprend aussi bien des membres du personnel d'enseignement et de recherche que des membres du personnel administratif et technique.

Si vous êtes intéressé-e-s par l'activité syndicale, n'hésitez pas à nous contacter pour participer à nos réunions (vaud@ssp-vpod.ch).



Belle victoire pour les assistant-e-s HEV

Dans une dernière lettre info, nous relevions les difficultés auxquelles les assistant.e.s des Hautes écoles spécialisées du canton de Vaud (HEV) étaient confronté.e.s afin de pouvoir bénéficier des nouveaux statuts « assistant.e HEV », découlant de la LHEV et de son règlement spécifique pour les assistant.e.s.

Ces statuts permettant, à l'instar de ceux de l'Université de Lausanne, aux assistant.e.s de consacrer 50% de leur taux d'engagement à un projet de formation master ou doctoral. Afin que les Hautes Ecoles ne soient pas lésées et le taux d'assistantat actuel maintenu, la création de nouveaux postes était indis-

pensable. Et si, dans un premier temps, le canton s'est opposé au financement de ces nouveaux postes, des solutions ont pu être trouvées. Cela est le cas à la Haute Ecole de travail social qui, après des négociations entre l'association du personnel, le corps intermédiaire et la direction, a mis en place les moyens nécessaires pour appliquer les principes de la LHEV et de son règlement. Dès le 1er février, les assistantes déjà en poste bénéficient des nouveaux statuts d'assistant.e B ou C. Des engagements sont également en cours afin de garantir le maintien des forces du corps intermédiaire auprès des filières. Il à noter que si une directive ad hoc du canton expose la non recon-

naissance des années déjà effectuées pour le nouvel enclassement salarial des personnes déjà en poste, cette dernière n'a pas été mise en application. Les assistantes déjà en poste seront rémunérées selon le nouveau barème mais au montant correspondant à leurs années d'engagement. Les années déjà effectuées sont donc reconnues !

Ce succès ne doit cependant pas faire oublier d'autres problèmes du corps intermédiaire en particulier des assistant-e-s de recherche qui ne sont pas considéré-e-s dans la LHEV et dont les statuts liés aux fonds tiers sont très précaires.

Boycott du Congrès 2016 de l'Association internationale de science politique (IPSA)

L'association internationale de science politique devait tenir son 24e congrès à Istanbul du 20 au 23 juillet 2016 mais le comité organisateur a décidé de le délocaliser arguant de «la détérioration de la situation en matière de sécurité en Turquie et dans la région», mais passant totalement sous silence la répression subie par les signataires de l'appel des «Universitaires pour la paix» en Turquie.

Réagissant à cette délocalisation, les «Universitaires pour la Paix» ont lancé un appel au boycott de ce congrès, le texte qui suit est une traduction partielle de cet appel, que nous vous invitons à faire suivre:

Après la publication de la pétition "We will not be party to this crime" lancée par les Universitaires pour la Paix le 10 janvier 2016, les autorités turques et les

médias pro-gouvernementaux ont explicitement ciblé les signataires employé-e-s dans les universités turques, conduisant à 494 enquêtes administratives, 37 suspensions et 19 licenciements. Cette répression a été condamnée par de nombreux universitaires et organisations académiques internationales.

Dans ce contexte, la déclaration de l'IPSA du 18 janvier 2016 a suscité une profonde déception. En effet, plutôt que de prendre clairement position contre une telle politique de criminalisation, l'IPSA « espère que le gouvernement turc garantira la liberté académique et d'expression dans le pays ».

De plus, le comité exécutif de l'IPSA a décidé de relocaliser son congrès par peur de ne pouvoir « garantir la sécurité de tous les participants et procurer

un environnement favorable aux échanges intellectuels ». Nous nous étonnons du fait que les responsables d'une organisation de science politique ne parviennent pas à comprendre que les problèmes que nous soulignons et la répression que nous avons subi sont la raison même de l'insécurité qui les conduit à déplacer le congrès en dehors d'Istanbul.

Selon nous, la liberté d'expression est une composante non-négociable de la liberté académique et un travail universitaire responsable nécessite un plein engagement contre les injustices, qui passe par des actes de solidarité, contrairement à la position prise par l'IPSA.

Pour signer l'appel:
boycottipsa@gmail.com

À LIRE

Christophe Granger, La destruction de l'université française, Paris, La Fabrique, 2015.

Dans son dernier ouvrage, l'historien Christophe Granger dresse un constat sans appel sur les différentes politiques qui ont conduit à la destruction de l'université en France. Par-delà la description de la situation française, Christophe Granger avance quelques « propositions pour servir à ceux qui ne se résignent pas », qui peuvent avoir une résonance y compris en Suisse, où la situation, pour ne pas être aussi catastrophique que chez nos voisins, n'en est pas moins sérieuse. Parmi ces propositions, l'auteur exhorte à « expulser le patronat de la vie des universités », à la fois dans ses techniques de management et dans l'adéquation deman-

dée à l'enseignement par rapport au marché du travail. Granger dénonce également la concentration du pouvoir dans les organes de direction des universités, et plaide pour la disparition des grandes écoles.

Surtout, il indique la nécessité de lieux « depuis lesquels il soit possible de construire collectivement une intellection du monde à l'abri des intérêts et des dominations qui le font comme il est », tout en ajoutant que cette intellection ne peut se faire sans reconnaître l'importance de la durée dans le travail universitaire. Cette durée est nécessaire aussi bien à la recherche et à l'enseignement qu'aux postes universitaires, pour lutter contre la précarité.

Parce qu'il faut bien s'astreindre à penser ce qui nous arrive aujourd'hui dans les universités, ce petit livre est un outil bien utile dans cet exercice.

États généraux de la recherche

Ce printemps, en collaboration avec ACIDUL (l'Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'Université de Lausanne), le SSP récoltera des signatures pour une pétition issue des États généraux de la recherche qui avaient eu lieu à Lausanne l'année passée. Cette pétition sera signée dans toutes les Hautes Écoles suisses et sera remise aux différentes autorités (FNS, SEFRI, universités, HES, etc.) cet automne. On en trouve le texte sur notre site Internet:

www.ssp-vpod.ch

**SUPPRESSION DE
LA FACULTÉ DES
GÉOSCIENCES?**

VOTEZ

NON

LE 20 MARS À LA

RIE 3
VAUDOISE

ssp vpod
Syndicat des services publics

**Informations sur la campagne et téléchargement du matériel sur notre site:
www.ssp-vaud.ch
et celui de la coalition:
<http://www.nonrie3.ch>**

**DES TAXES
D'ÉTUDES À
5000 CHF?**

VOTEZ

NON

LE 20 MARS À LA

RIE 3
VAUDOISE

ssp vpod
Syndicat des services publics

Le SSP-Hautes Ecoles est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit le personnel des Hautes Ecoles du canton de Vaud, sans distinction de statut, y compris le personnel de l'Unil. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...). Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Hautes écoles

Je souhaite adhérer au SSP-Hautes écoles

Nom:

Prénom:

Rue et n°:

Localité:

Tél:

Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch